



Proposition d'adhésion à la protection juridique pour les médecins indépendants

(Protection juridique d'entreprise, professionnelle, pour les particuliers et en matière de circulation – CGA édition 07.2021: AXA.ch/doc/agvza)

Votre interlocuteur AXA-ARAG Partnerships
Téléphone +41 58 215 34 88
E-Mail partnerschaften@axa-arag.ch
No. contrat 12.310.000

Merci de bien vouloir envoyer cette proposition à: AXA-ARAG Protection juridique SA, Ernst-Nobs-Platz 7, Case Postale 1026, 8021 Zürich ou par e-mail à partnerschaften@axa-arag.ch

Preneur d'assurance (PA)

Nom/prénom: _____ Madame Monsieur
Adresse: _____ Tél. professionnel: _____
NPA/localité: _____ Tél. privé: _____
E-mail: _____

Cabinet

Adresse du cabinet (rue, NPA, localité): _____

Début

Nouvelle affaire Début de l'assurance: _____ Durée: **au minimum 1 an**
 Proposition de modification Début de la modification: _____ Avec prolongation automatique
Police n°: _____ d'année en année

(si vous êtes déjà en possession d'une assurance de la protection juridique d'AXA-ARAG.)

Couverture et prime annuelle

Prime de base pour la protection juridique d'entreprise et professionnelle (obligatoire)

- 495.00 CHF pour PA en tant que fournisseur de prestations indépendant _____ CHF
(y c. PJ particuliers et circulation) *
- 200.00 CHF pour conjoint/partenaire ayant son propre cabinet _____ CHF
- 100.00 CHF pour pour chaque fournisseur de prestations salariés nombre: _____ CHF

Rabais

- 50.00 CHF sans examen du caractère économique et TARMED _____ CHF
- 50.00 CHF pour PA et conjoint/partenaire ayant son propre cabinet
dont le taux d'activité est inférieure ou égale à 50 % _____ CHF
- 50.00 CHF pour chaque fournisseur de prestations salarié dont
le taux d'activité est inférieure ou égale à 50 % nombre: _____ CHF

Primes additionnelles pour l'extension de couverture Protection juridique Plus (facultative)

- 180.00 CHF pour PA en tant que fournisseur de prestations indépendant _____ CHF
- 80.00 CHF pour conjoint/partenaire ayant son propre cabinet _____ CHF
- 80.00 CHF pour chaque fournisseur de prestations salarié nombre: _____ CHF

Primes additionnelles pour Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation (facultative)

- 100.00 CHF pour chaque fournisseur de prestations salarié nombre: _____ CHF

Droit de timbre fédéral de 5% compris

Total prime annuelle _____ **CHF**

* Le conjoint/partenaire en tant que fournisseur de prestations salarié est assuré gratuitement.



Indications importantes

Les accords ou conventions qui divergent de l'offre, de la proposition ou des conditions générales d'assurance ainsi que des éventuelles conditions particulières d'assurance ne lient AXA-ARAG que s'ils ont été confirmés par écrit par le service compétent.

Le proposant a reçu les conditions générales d'assurance et les renseignements destinés à satisfaire au devoir d'information précontractuel prévu par l'art. 3 de la loi sur le contrat d'assurance.

Le proposant autorise AXA-ARAG à se procurer auprès des autorités et de tiers, en particulier auprès de l'assureur précédent, les informations relatives au cours antérieur des sinistres dans le cadre de l'examen de la proposition. Pour autant, le proposant n'est pas libéré de son obligation de répondre de façon exhaustive et véridique aux questions qui lui sont posées dans la proposition. Les données sont confirmées par l'apposition de la signature ou par la conclusion sur support numérique.

Le proposant déclare être légalement autorisé à communiquer le cas échéant les données personnelles de tiers (membres de la famille, bénéficiaires) et avoir assumé les obligations qui en découlent à l'égard de ces tiers.

AXA-ARAG traite les données à caractère personnel conformément aux dispositions légales applicables et met à disposition des informations notamment sur le but du traitement de données, la nature des fichiers, les destinataires ainsi que la conservation des données sur AXA.ch/protection-donnees. AXA-ARAG conserve les données personnelles reçues pour l'établissement d'une offre ou d'une proposition pendant cinq ans à compter de la date d'établissement, même si le contrat d'assurance n'est pas conclu.

À des fins de simplification administrative dans le cadre de l'exécution du contrat, les données peuvent être partagées avec d'autres sociétés du Groupe AXA ainsi qu'avec des partenaires mandatés, ou leur être transmises.

Lieu, date

Signatur

Veillez indiquer le nom et l'adresse du conjoint/partenaire ayant son propre cabinet:

Nom/prénom: _____ Madame Monsieur

Temps partiel (à max. 50%) Extension de couverture (Protection juridique Plus)

Adresse: _____

NPA/localité: _____ Tél. privé: _____

Veillez indiquer le nom et l'adresse des fournisseurs de prestations salariés:

Nom/prénom: _____ Madame Monsieur

Temps partiel (à max. 50%) Extension de couverture (Protection juridique Plus)

Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

Adresse: _____

NPA/localité: _____ Tél. privé: _____

Nom/prénom: _____ Madame Monsieur

Temps partiel (à max. 50%) Extension de couverture (Protection juridique Plus)

Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

Adresse: _____

NPA/localité: _____ Tél. privé: _____

Nom/prénom: _____ Madame Monsieur

Temps partiel (à max. 50%) Extension de couverture (Protection juridique Plus)

Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

Adresse: _____

NPA/localité: _____ Tél. privé: _____

Nom/prénom: _____ Madame Monsieur

Temps partiel (à max. 50%) Extension de couverture (Protection juridique Plus)

Protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

Adresse: _____

NPA/localité: _____ Tél. privé: _____